



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conséquence de l'initiative « Contre l'immigration de masse »

Le canton de Vaud considère que l'obligation d'annonce des postes vacants est un succès

En décembre 2016, le Parlement suisse a adopté la révision de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) dans le but de permettre une meilleure exploitation du marché suisse du travail en instituant l'obligation, pour les employeurs, d'annoncer aux ORP les postes vacants. Un bilan de la première année de mise en œuvre de ce système a été établi par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Les résultats sont bons sur le plan suisse et encore meilleurs dans le canton de Vaud, ce qui est réjouissant.

Après l'acceptation (février 2014) de l'initiative «Contre l'immigration de masse», le Parlement suisse a adopté l'obligation pour les employeurs d'annoncer aux offices régionaux de placement (ORP), en exclusivité durant 5 jours ouvrables, les postes vacants dans les professions sujettes à un taux de chômage élevé. Cette obligation a été introduite le 1er juillet 2018 pour les professions où le taux de chômage national atteint au moins 8%. Cette valeur sera abaissée à 5% au 1er janvier 2020. Cette obligation d'annonce permet aux demandeurs d'emploi résidents inscrits auprès des ORP d'être les premiers à consulter les postes vacants et de postuler. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a monitoré cette mesure sur le plan suisse pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Avant l'obligation d'annonce, dans le canton de Vaud, entre 10'000 et 12'000 postes vacants en moyenne annuelle étaient annoncés par les employeurs. Durant l'année observée par le SECO, 28'760 postes vacants ont été annoncés, dont 15'838 soumis à l'obligation d'annonce, soit 55% du total. Toujours dans le canton de Vaud, 12% des annonces (Suisse 8,3%) ont donné lieu à un recrutement au minimum. Ces chiffres sont très réjouissants et le canton considère l'obligation d'annonce comme un succès. Ces résultats mettent en évidence l'efficacité de la procédure d'obligation d'annonce. Cette dernière renforce la transparence du marché du travail pour l'ensemble des partenaires. Enfin, le canton de Vaud remercie les entreprises et employeurs qui

jouent parfaitement leur rôle dans cette dynamique. Pour rappel, une Hotline (021 316 50 50) est à disposition des employeurs auprès du SDE. Enfin, le SECO a développé une plateforme moderne et conviviale intitulée « [travail.swiss](#) ».

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 décembre 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEIS, Françoise Favre, cheffe du Service de l'emploi, vice-présidente de la Commission tripartite, [francoise.favre\(at\)vd.ch](mailto:francoise.favre(at)vd.ch)